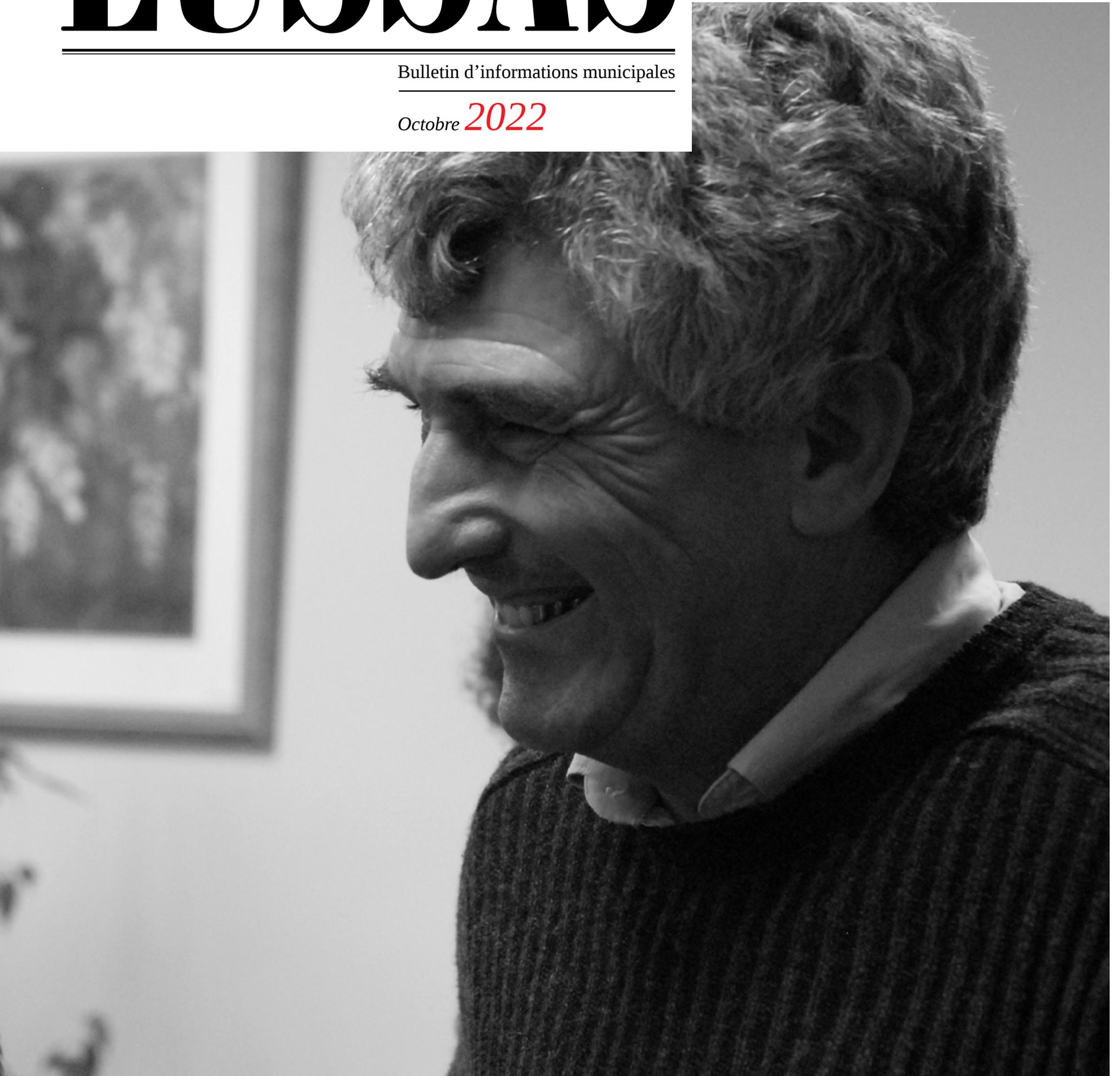


LUSSAS

07 / France

Bulletin d'informations municipales

Octobre 2022



ÉDITO

Chères Lussassoises, chers Lussassois, c'est à la fois avec plaisir et tristesse que je vous invite à lire ce nouveau bulletin municipal.

Il porte à la fois la marque du deuil et celui de l'espérance car pour notre beau village, nous devons poursuivre et mener à bien les projets engagés.

Dans la vie de notre village, un nouveau chapitre est à écrire, plus tôt qu'on ne l'aurait voulu. Pour cela, le nouveau conseil municipal est à pied d'œuvre et compte sur votre soutien.

Un grand merci aux bénévoles, aux associations et aux employés municipaux qui s'engagent pour rendre notre quotidien vivant et chaleureux.

En restant à votre écoute, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne lecture.

Claude Moncomble



JEAN-PAUL ROUX **HOMMAGE**



Dans le village de mon enfance

Il y a une école avec seulement 3 classes, les WC sont au milieu de la cour à l'ombre de deux grands arbres, dans une cave nous posons nos vestes sur les porte-manteaux et une pièce à l'étage nous sert de cantine avec une cuisine dans laquelle sont préparés les repas.

Il y a la salle des fêtes avec son sol en ciment et sa buvette en béton où se déroulent les lotos et les bals des jeunes.

Je traverse un champ de poiriers pour aller jouer sur le petit stade qui est contre le mur de l'école, les vestiaires n'ont même pas de douches.

Le monument aux morts est au centre du village entouré de grandes grilles qui sont ouvertes deux fois par an pour les commémorations des armistices, c'est déjà toi qui fais les discours pour rendre hommage aux hommes morts pour la France.

Pour aller au secrétariat de la mairie, nous montons les escaliers où aujourd'hui sont entreposées les archives.

La place de la mairie est un pré, la caserne des pompiers est tout petite.

Les WC publics sont contre le mur de l'église. L'entrepôt des employés communaux se trouve sous la place couverte.

Pour la fête votive, un petit manège est installé devant l'épicerie d'Yvette et Marcel Barbe.

Dans le village de mon enfance, il n'y a pas de centre culturel, pas de salle de cinéma, pas de magasin multiservices, pas de jardin d'enfants, pas de bibliothèque, pas de résidence services ni de festival, le cabinet médical n'est pas à l'ancienne gendarmerie.

Aujourd'hui, 35 ans plus tard avec mon regard d'adulte je vois combien Lussas a évolué.

Certaines personnes diront que c'est normal, que c'est la vie d'un village, il change au fil du temps.

Mais combien de villages aux alentours ont grandi comme le nôtre ? Et ces personnes-là, mesurent-elles à quel prix notre village a évolué ?

Au prix de toute une vie de dévouement, de sacrifices, de grandes concessions, de critiques parfois, car lorsqu'on fait bouger les choses on est critiqué !

Malgré toutes ces barrières, tu as continué sans relâche à avancer encore et encore avec les équipes que tu guidais, ton regard tourné vers l'avenir.

Élu certes, mais surtout homme de terrain, loin des querelles politiciennes, tu as suivi le chemin auquel tu croyais, celui d'un homme profondément honnête et généreux au service de ses administrés.

Voilà Jean-Paul, au nom de toute une génération, de tous les employés communaux, de tous les conseillers municipaux, je voulais te remercier pour tout ce que tu as fait pour nous et pour notre village, ce village auquel tu tenais tellement.

Je suis heureux d'avoir croisé ta route car il y a des gens qui ne laissent pas indifférents et qui embellissent la vie, et toi Jean-Paul tu faisais partie de ces gens-là.

Frédéric Chazot



JEAN-PAUL ROUX **HOMMAGE**



L'AMICALE DE L'ÉCOLE

Tout comme 2020, l'année 2021 aura été fortement impactée par la crise sanitaire. L'Amicale s'est adaptée en proposant des actions permettant de respecter les consignes sanitaires, tout en se rapprochant des producteurs et des commerçants locaux (EARL Lapierre, P-M Boiron) : vente de plants de fleurs et de légumes, de compositions florales pour la fête des mères et tenue d'un stand de vente de crêpes et hot-dogs lors du marché nocturne. Nous tenons également à remercier l'école qui a organisé une vente de chocolats, et qui nous soutient tout au long de l'année.

Le renouvellement de la collégiale de l'Amicale a permis d'impulser une dynamique et des idées neuves. Les responsabilités et les rôles sont partagés entre les membres de la collégiale afin de mener des actions pour contribuer à financer les projets pédagogiques mis en place par l'école : voyage scolaire, intervenants, spectacles, sorties. C'est pourquoi nous avons à cœur de proposer des événements conviviaux, de partage et d'amusement pour les petits et les grands avec l'aide des parents, toujours la bienvenue. Les actions mises en place l'année dernière ont été appréciées. Nous avons donc renouvelé la tombola à l'automne 2021, la vente de sapins

de Noël en collaboration avec les jardins d'Elise et un stand de crêpes à la sortie de l'école en décembre.

Pour le printemps, nous avons organisé un cross carnaval pour permettre de s'amuser tout en respectant les gestes barrière de même que la vente de plants de fleurs et légumes. La fête de l'école clôturera l'année scolaire en partageant un moment festif et convivial.

Nous pensons enfin à Jean-Paul Roux qui a toujours soutenu l'Amicale. Les amicalistes saluent l'homme qu'il était, son implication dans le milieu associatif et dans la vie du village de Lussas.



LE VILLAGE DOCUMENTAIRE

Alors que les états généraux du film documentaire ont été une belle réussite, il est encore difficile de réaliser que Jean-Paul Roux n'était pas à nos côtés pour cette édition. Sa disparition brutale a été un choc pour tous, y compris pour les personnes récemment arrivées, qui se souviennent encore nettement de sa dernière visite à l'Imaginaire.

L'histoire du Village documentaire est indissociablement liée à Jean-Paul depuis l'origine, chacun le sait. Si les états généraux du documentaire ont pu naître et se développer à Lussas, c'est parce que ce projet a été accueilli et soutenu par la commune : le soutien logistique des employés municipaux, avant, pendant et après le festival, la mise à disposition de tous les espaces possibles (l'école, la salle des fêtes, les terrains pour les projections en plein air et les campeurs...) mais aussi le travail de lien avec l'ensemble des acteurs et professionnels du village : restaurateurs, boulangerie, épicerie, agriculteurs... forcément concernés par la manifestation, chacun à sa façon.

Mais au-delà du festival, c'est une activité à l'année qui s'est développée à Lussas, avec la création de l'école documentaire, de sociétés de production, de nouvelles activités jusqu'à la plate-forme Tènk.

Ce développement a été accompagné par des équipements précieux pour le pôle documentaire, impulsés par la municipalité et la communauté de communes : la salle de cinéma, la construction de l'Imaginaire, et très récemment encore, la prise en compte des besoins d'hébergement spécifiques ou la contribution à l'équipement de l'auditorium de mixage au sein de l'Imaginaire.

Chacun de ces projets a donné lieu à un important travail de concertation entre les équipes municipales et communautaires et le pôle documentaire, pour trouver des solutions afin que l'activité du documentaire se développe sans dégrader les finances de ces deux collectivités, de taille et de budget modestes. Combiner différents niveaux de financements (nationaux, régionaux et départementaux), permettre le développement de ressources propres, travailler les synergies avec d'autres acteurs locaux, prendre en compte les contraintes et les besoins de chacun... mais surtout faire du lien. Faire le lien entre le village de Lussas et le Village documentaire était une préoccupation constante de Jean-Paul, une préoccupation qu'il incarnait personnellement de par sa double casquette, de maire et de président de la communauté de communes, mais qu'il incarnait particulièrement de par ses qualités humaines. Jean-Paul portait pour chacun un respect et une attention vrais, il ne donnait pas dans la mondanité mais se souciait sincèrement d'œuvrer au plus juste pour le territoire et chacun de ses habitants.

C'est inspiré par cette volonté de développer son lien avec le territoire, que le Village documentaire a lancé depuis 2021 une programmation de spectacles variés (musique, danse, théâtre, cinéma, cirque...) dans la grande salle culturelle de l'Imaginaire.

Une programmation que Jean-Paul aurait voulu encore davantage ouverte sur le village et pour laquelle la communication devait être renforcée avec la mairie.

Cet esprit de lien social que tu as insufflé dans la vie du village, Jean-Paul, nous souhaitons qu'il reste bien vivant à Lussas et nous nous efforcerons d'en être les artisans.



Le Village documentaire et la Communauté de communes ont souhaité faire un geste commun en hommage à Jean-Paul Roux et en souvenir de son engagement pour le territoire : un bel olivier a été planté à proximité du chemin qui relie le village et l'Imaginaire. Les abords ont été aménagés avec un banc et un petit mur de pierres.

LE COMITÉ DES FÊTES

1995 : Une équipe de bénévoles crée le comité des fêtes de Lussas. Cette association a pour but d'animer le village. Et, des animations il y en a deux par an : le 13 juillet et la fête votive du mois de septembre, dite vogue des vendanges.

Toi, Jean-Paul, tu étais le président d'honneur, tu as toujours œuvré avec les membres du comité afin que ces moments conviviaux rassemblent les Lussassoises et les Lussassoises.

Cette fête votive pour laquelle tu te donnais depuis tant d'années et qui te tenait tant à cœur. *Une des plus belles fêtes de la région* comme tu nous le rappelais souvent.

Tu apportais une telle énergie qu'elle nous donnait l'envie d'y aller, de foncer et de s'éclater avec modération. Présent sur le terrain dès lors qu'un problème survenait, tu avais toujours la solution. En 2002, tu es conquis par l'idée d'y associer une brocante la journée du dimanche. Aujourd'hui 20 ans après, elle est toujours là et c'est toujours un succès.

Cette vogue te donnait le sourire pendant 5 jours. Tu voyais les personnes rassemblées et ça, ça n'avait pas de prix pour toi. Tu étais présent à toute heure et bien souvent jusqu'à la fermeture, sauf jour de vendange où tu partais te coucher un peu plus tôt.

Et cette fermeture avec les orchestres où tu leur disais : *Y'avait encore un monde fou ce soir !* Ils ne partaient pas sans avoir partagé le saucisson, le fromage de chèvre, le canon de rouge pour trinquer. Et tout ça, ça nous permettait de finir la soirée ensemble.

Cette vogue avec ses 3 concours de pétanque où tu ne cessais de nous dire : *Il faut qu'il y ait du monde, on met des sous.* Et le mardi avec son traditionnel concours de longue, qui bien des années avant, attirait jusqu'à 35 quadrettes : des jeunes, des anciens, des pros de la boule et des moins pro.

Là, tu étais content d'une telle réussite.

Tu voulais toujours que ce soit remarquable.

Et enfin cette vogue avec ses aubades, ses forains, ses manèges, son feu d'artifice, sa buvette... elle n'était rien sans toi, sans l'aide

de la municipalité. Tu t'es toujours battu pour la préserver. Mais cette pandémie de Covid a tout foutu en l'air deux années de suite.

2021 : une journée de vogue nous permet enfin de tous nous rassembler à nouveau.

Tout y est : les enfants, les manèges, la pétanque, le monde, sans oublier la musique. Et bien sûr tout ça dans la joie, la bonne humeur, le soleil, les éclats de rire, toutes les rues du village sont animées. Une réussite pour toi, pour nous.

Et puis il y a cette année 2022 où tu nous laisses orphelins.

Nous, le comité des fêtes, avons tenu à te rendre l'hommage qu'il se devait.

Le village est resté vivant pendant ces 5 jours comme tu savais nous le dire.

Tous ensemble nous avons réussi cette vogue.

Ce fut un moment de partage inoubliable.

Merci Jean-Paul.



L'ARDECHOISE

La cyclotouriste l'Ardéchoise et plus précisément le circuit « Châtaigne » a traversé notre village les 16 et 17 juin 2022 après deux années d'annulation du fait de la pandémie Covid.

Le groupe de bénévoles lussassoises s'est réuni le 14 mars dernier pour constater que les effectifs nous permettaient d'envisager l'accueil de cette 29e édition. Au regard du contexte (décès de notre maire, guerre en Ukraine, élections législatives) nous ne pouvions envisager de reprendre le thème précédemment décidé « La vie en rose-rock and roll ».

Il a été décidé, pour cette édition 2022, de s'inscrire dans une édition de transition qui a proposé une rétrospective des animations qui ont été faites depuis 2005. Cela s'est concrétisé par la confection de planches photographiques qui mettent en évidence les plus beaux décors réalisés, les costumes confectionnés, etc. Un panneau a été réservé pour rendre hommage à notre ancien maire Jean-Paul Roux qui a toujours soutenu nos initiatives. Les bénévoles ont revêtu les costumes déjà présentés lors des dernières animations.

Comme les années précédentes, nous avons assuré le ravitaillement des coureurs, leur assistance technique éventuellement, les soins en bobologie. Nous avons voulu créer tout de même une ambiance de fête à cette occasion en y associant des classes de notre école primaire.

Il est à souligner que l'organisation du plus grand rassemblement cyclo d'Europe sur les routes de montagne, l'Ardéchoise, s'est engagée à reverser 1€ par inscription à des associations humanitaires en soutien à la population ukrainienne.

L'ASSOCIATION DE CHASSE

Jean-Paul était un homme à l'écoute et qui savait se rendre disponible pour tous. Lorsque les chasseurs ont eu besoin de lui, il a su trouver des solutions afin d'œuvrer ensemble à rechercher des subventions pour la rénovation de notre local de chasse. Bien entendu, nous avons fait travailler les entreprises locales comme Koforo-Élec ou encore Audouard TP et ainsi nous avons pu restaurer celui-ci et faire un accès.

Au delà de ces quelques mots pour rendre hommage à notre ami et maire, nous tenons à solliciter les clubs de randonnée qui souhaitent parcourir les chemins balisés à contacter le Président de l'ACCA, Daniel Boyron au 06 77 63 72 76 ou le secrétaire, Bernard Blanchouin au 06 70 02 71 76.

La nature appartient à tout le monde, il suffit de savoir la partager et de dialoguer.

Merci encore à toi Jean-Paul et au conseil municipal d'avoir œuvré pour l'ACCA de Lussas.



L'ÉCOLE

Pendant deux ans, l'école a beaucoup changé. Comme tout le monde, elle a vécu au rythme de la pandémie et en 2021 encore plus particulièrement. Les différents protocoles, les arrêts et autres autotests n'ont pas cessé durant cette période. Les journées de classe entière étaient rares. Nombreux sont les enfants qui ont manqué plusieurs fois car ils étaient cas contact. Je tiens à remercier les parents d'élèves et les différents personnels de l'école, la mairie, pour leur implication et leur sérieux dans la mise en place de la gestion de la crise. Je les remercie pour tous les efforts qu'ils ont faits. À la rentrée de septembre 2021, et jusqu'en mars, les brassages étant interdits, nous n'avons pas pu faire de sorties ou de projets interclasses. Néanmoins, nous avons pu réaliser des projets pédagogiques :

Au cours du premier trimestre, les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 sont allées cinq fois à la piscine l'Hippocampe à Aubenas. Les GS/CE1 et les CP ont participé à un projet arts plastiques sur les aborigènes au château de Vogüé.

Les plus grands participent à un projet sur la rivière, la faune et la flore et les corridors écologiques avec l'établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche en lien avec des associations comme la FRAPNA ou le CLAPAS. Les GS/CE1, quant à eux, bénéficient également d'une intervention nature financée par la fédération de chasse de l'Ardèche.

Les CP réalisent un film documentaire sur le village, accompagnés par des intervenantes d'Ardèche images dans le cadre du dossier unique.

Les CM2 ont pu valider leur attestation de première éducation à la route grâce à l'intervention de la prévention routière. Un enfant participera à la finale départementale à Privas le 29/06/2022.

Le 9 décembre, jour de la promulgation de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'état, nous avons planté un arbre de la laïcité à côté du monument aux morts en présence

de l'inspecteur d'académie et de deux de ses adjoints, ainsi que celle de Jean-Paul Roux qui nous a quittés brutalement le 4 février. Cet arbre est le symbole des libertés qu'il faut défendre à l'école et qui sont, on le voit aujourd'hui avec la guerre qui est à nos portes, si fragiles. Les enfants ont appris la charte de la laïcité et travaillé sur les libertés. Ils ont écrit les mots du champ lexical de la laïcité sur des pierres.

En juin et juillet, 6 séances d'initiation kayak ont eu lieu pour les CE2/ CM1 et les CM1/ CM2.

Hommage à Jean-Paul Roux

L'équipe de l'école souhaite rendre un hommage à Jean-Paul. En son nom, je veux dire le plaisir que ça a été de travailler avec lui. Toutes ces années, il nous a suivis dans nos projets les plus innovants : horaires décalés, NAP (nouvelles activités périscolaires...).

Les classes de découverte, l'équipement informatique ont toujours été en partie financés grâce à la mairie qui participait à ces gros investissements. Toujours dans un souci permanent de bien être pour les enfants et les personnels. Aujourd'hui, l'école de Lussas est une école où il fait bon travailler, les locaux sont agréables et l'accès aux infrastructures permet de faire sport en toute saison. Cela, Jean-Paul y tenait. Elle est au cœur du village, il avait compris l'importance de l'école dans la vie du village, et de la jeunesse en général. Aujourd'hui, nous sommes un peu désespérés, comme tout le monde. Notre souhait est de pouvoir continuer à travailler comme nous l'avons toujours fait : dans le respect et la confiance. Au fond, Jean-Paul c'était ça, il respectait les gens et leur accordait sa confiance, pour leur permettre d'avancer. Merci Jean-Paul pour tout ce que tu as fait pour cette école.

Ton école.

Isabelle Eyrolet-Perge, directrice de l'école de Lussas



LE FOYER RURAL

Pour la saison 2020-2021 la fête de la soupe, le concours de belote, la soirée street dance New style et le gala de clôture ont été annulés.

Seul le tournoi de tennis de table s'est déroulé début juillet 2021 avec 26 participants alors que nous avons accueilli 50 participants en février 2020. Pour 2022, la compétition est également prévue début juillet et la fête de la soupe en novembre.

Au cours de ces manifestations nous avons toujours pu compter sur la présence de notre maire, Jean-Paul Roux, a voulu en témoigner Yves Roche : « Je le voyais arriver presque en courant et s'excusant d'être un peu à la bourre. D'ailleurs, je m'attends toujours à le voir

débouler au carrefour du village, à la sortie de la boulangerie, dans le hall de la mairie ou encore aller au devant de chaque personne qu'il croisait ».

Il nous disait souvent s'être battu au sein de la Communauté de communes pour maintenir chaque année la subvention de 5 000 € qui permet au Foyer de pratiquer des tarifs réduits pour les jeunes (de 40 à 6 € au lieu de 100 €) dans les différentes activités qui comptent 80 à 110 participants selon les années.

Le nombre d'adhérents du foyer rural qui avait baissé en 2020-2021 est repassé au-dessus des 200 cette année. 21 activités sont proposées pour 33 heures de cours par semaine, assurés

par 5 animateurs salariés, 2 intervenants extérieurs et 6 bénévoles diplômés. Pour les jeunes : gym, danse, latino jazz, zumba, tennis de table, franc balle, karaté, kendo, ateliers jeux, expression créative. Pour les adultes : Qi Gong, yoga, gym, abdos fessiers, expression créative, zumba, pilates, tennis de table, karaté, kendo et couture.

Nouveauté pour 2022, le Foyer des jeunes a ouvert début juillet.

Renseignements auprès de Laurent-Marc Méallarès au 06 85 74 87 07 et Yves Roche au 06 70 90 68 34.

<http://foyerruraldelussas.org>



LE FOYER DES AINÉS

Le foyer des aînés comme toute la population lussassoise et des environs est anéantie non seulement d'avoir perdu le maire du village, mais d'avoir perdu un être exceptionnel et unique en la personne de Jean-Paul Roux.

Jean-Paul était toujours prévenant, à l'écoute, très humain envers tout le monde, modeste et toujours souriant !

Il tenait à protéger les aînés. Parfois, il venait nous rendre visite au club, nous incitant à la prudence face au Covid. À nos assemblées générales, il était heureux de voir que notre club était dynamique et d'une rigoureuse gestion. Il nous félicitait et on partageait un moment de convivialité.

Notre association et toutes les autres associations lussassoises comptaient beaucoup pour lui. Il était heureux d'avoir un village vivant, créatif et dynamique et il s'impliquait d'ailleurs pleinement en ce sens.

Merci Jean-Paul d'avoir été et d'être celui qui compte tant à nos yeux, la foule lors de tes obsèques en a été témoin.

LA MAM L'ÉCO-COTTES

Ouverte au mois d'août 2021, la Maison d'Assistantes Maternelles de Lussas, 150 chemin de Martinet est une association régie par la loi 1901.

Elle accueille une douzaine d'enfants de Lussas, de Darbres et même de Freyssenet. La présence des 3 assistantes maternelles permet une amplitude horaire assez large.

En effet, Ludivine Faure, Nadège De Moraes et Anastasia Ollier reçoivent les enfants de 7H à 18H30 du lundi au vendredi. Renseignements : 06 83 87 94 20



CHŒUR DE JASTRES

Après presque deux années d'activités perturbées par les mesures d'isolement ce sont 28 choristes qui ont effectué leur rentrée avec une joie non dissimulée sous la direction de Marie-Claire Dupuy qui retrouvait un groupe beaucoup plus étoffé. La salle du Blue-Bar qui nous a été attribuée correspond pleinement à ce que nous souhaitions.

Il faut l'avouer, ces quelques mois post-Covid ont été difficiles pour l'ensemble des choristes et notre cheffe de chœur, ce qui a entraîné de nombreuses absences et quelques abandons. Toutefois, tout le monde s'accorde sur le fait que le travail en répétition continue à nous faire progresser dans la justesse, dans

la nuance et apporte plus de confiance à chacune et chacun d'entre nous.

Le 9 septembre 2021 au Centre socioculturel de Villeneuve de Berg, nous avons participé à un hommage rendu à Michel Blachère de Villeneuve-de-Berg, ancien choriste de Chœur de Jastres. Puis nous avons récompensé notre ancien chef de chœur Patrick Partouche, le 9 novembre 2021 au cours d'une soirée particulièrement conviviale.

Il est à souligner notre participation au concours de chorales organisé à Ruoms le 26 mars 2022. Malgré une prestation de qualité, selon l'avis de spectateurs avisés, nous n'avons pas remporté ce concours.

Au regard de ce qui précède, il n'était pas envisageable de programmer un concert à la salle des fêtes de Lussas en mai-juin. Notre objectif est désormais d'organiser ce concert en fin d'année 2022, juste avant Noël.

Je ne terminerai pas sans avoir une pensée pour notre ancien maire et ami, Jean-Paul Roux. Depuis la création de notre chorale, Jean-Paul a toujours été attentif à nos demandes et à nos difficultés. Présent à toutes nos assemblées générales, Jean-Paul nous a inlassablement encouragé à continuer malgré les contraintes et nous a assuré du soutien financier de la commune. Merci Jean-Paul !

Jean-Marie Ménard

LE CLUB DE FOOT

Le début d'année a été marqué par le décès brutal de Jean-Paul Roux qui a énormément touché le club comme l'ensemble de la population.

Outre le fait que Jean-Paul était le président d'honneur du club depuis de nombreuses années, c'est surtout son soutien et son appui tout au long des différents mandats que l'on retiendra. En effet, avec son équipe municipale, il est à l'origine de nombreux travaux dont bénéficie encore le club à l'heure

actuelle : réfection du stade au milieu des années 90, vestiaires refaits à neuf, arrosage intégré, éclairage... Il était aussi très souvent présent à l'assemblée générale et à la traditionnelle Fête du foot.

Sur le plan sportif le club, qui compte une soixantaine de licenciés, a fini sa saison sur une montée en division 3 pour l'équipe 1 et une belle première place pour la réserve dans sa seconde partie de championnat.

Mal embarquée à la trêve hivernale, l'équipe 1 a fini la saison en boulet de canon en restant

invaincue sur les matchs retour, ce qui lui a permis de faire partie des meilleurs seconds de division 4.

Le parcours de l'équipe réserve est un peu le même. Elle a su réagir dans la deuxième phase de son championnat pour prendre la première place de son groupe lors du dernier match. Malheureusement pour elle, cela ne lui permet pas de monter en division supérieure ni de faire de phases finales qui avaient été annulées par le district en début d'année en raison de la covid.

CINÉMA / THÉÂTRE

Le partenariat avec la Maison de l'image qui assure la programmation et les projections nous assure un rythme de séances et une régularité qui porte des ses fruits. Malgré les restrictions sanitaires qui se sont poursuivies jusqu'au printemps, près de 2 000 entrées ont été comptabilisées en 2021-2022.

Pour cette nouvelle saison nous retrouverons un film le vendredi à 20h 30 tous les quinze jours, des séances pour les enfants pendant les vacances scolaires, le festival Plan large au mois de mars, un ciné-brunch...

Nouveauté cette année : un film surprise en avant-première le mardi soir tous les 2 mois.

Côté théâtre, la Compagnie itinérante de Valence continue de nous proposer des spectacles de qualité comme en a témoigné la représentation du 5 octobre. En mettant en scène le roman de l'auteur corse Jérôme Ferrari, Julien Fišera y interrogeait la quête d'absolu de deux destins étrangement similaires, ceux d'un mercenaire en Irak et d'une cadre supérieure.

3 autres représentations sont programmées :
- jeudi 1^{er} décembre à l'Imaginaire à 20h : « Gorgée d'eau » de Penda Diouf à voir en famille à partir de 12 ans. Spectacle créé dans le cadre du dispositif Lycéens Citoyens, au sein d'établissements scolaires à Paris

- jeudi 23 février 2023 au Centre culturel Jean-Paul Roux à 20 h : « Que du bonheur (avec vos capteurs) » de Thierry Collet, mentaliste et prestidigitateur

- jeudi 11 mai au Centre culturel Jean-Paul Roux à 20 h : danse avec « Le sacre du printemps (2018) » de Xavier Le Roy.

Ces partenariats permettent à notre commune d'avoir accès à des contenus culturels de qualité en milieu rural, et nous tiennent tout particulièrement à cœur.



ÉTATS GÉNÉRAUX 2022

L'édition 2022 a connu des records d'affluence. Dès le premier soir, c'est environ 1200 personnes qui se sont pressées à la soirée d'inauguration. Durant la semaine, la programmation a permis d'enregistrer 19 000 entrées. Une centaine de bénévoles a permis à cet événement de se dérouler dans les meilleures conditions, merci à eux et aux organisateurs.



CADENCE COIRON

Lussas notre commune a été pendant ces 35 dernières années l'objet de l'attention quotidienne de son maire, Jean-Paul Roux qui vient de nous quitter.

Défenseur d'une agriculture intelligente, il joignait à cette priorité une réelle curiosité culturelle appuyée sur l'ouverture, le partage et la confiance dans les initiatives des habitants.

Depuis bientôt 10 ans, Cadences Coiron comme bien d'autres associations de Lussas, avait trouvé auprès de Jean-Paul un appui sans faille sans lequel les quelques musiciens à l'origine de cette création n'auraient pu partager des fêtes de la musique, des ciné-concerts, des festivals de harpe celtique mais aussi des musiques d'ici et d'ailleurs.

Après deux années où l'activité culturelle a subi la contrainte sanitaire et après le départ

de notre maire, les projets de Cadences Coiron reprennent vie pour découvrir de nouveaux talents, partager des langages et poursuivre les manifestations culturelles, chères à Jean-Paul et son équipe.

Cette année 2022 s'organise autour de concerts dans les jardins du village mais aussi du festival de harpe celtique en octobre et enfin d'une ou plusieurs soirées « Bal Folk ».

INCENDIES DU 27 JUILLET

Mercredi 27 juillet au matin plusieurs départs de feu ont été signalés laissant la commune dans l'incrédulité.

Les Lussassois resteront profondément marqués par cette journée.

Très rapidement, de nombreux moyens de secours ont été déployés par le SDIS de l'Ardèche. Le poste de commandement a été installé sur la place du documentaire de la commune et le Préfet de l'Ardèche a activé le centre opérationnel de commandement.

Au total, pas moins de 600 pompiers et une centaine d'engins ont été mobilisés, 5 colonnes extra départementales, 5 canadiens, 1 Dash et un hélicoptère de la sécurité civile. Plusieurs axes routiers ont dû être fermés. La lutte et la surveillance contre ces incendies a duré plusieurs jours. Le bilan fait état de 1200 hectares brûlés.

Face à la situation d'urgence, plusieurs dizaines de riverains ont été évacués de leurs maisons. Heureusement, et grâce au travail

remarquable et sans relâche des sapeurs-pompiers, aucun blessé et aucun dégât matériel n'a été constaté.

Au-delà de ce paysage de désolation, nous retiendrons la forte mobilisation générale, les élans de générosité et le soutien de tout un chacun.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des sapeurs-pompiers, les forces de l'ordre, les commerçants et l'ensemble des acteurs mobilisés sur le terrain.



PRÉVENTION INCENDIE

Même si l'incendie du 27 juillet s'est révélé être d'origine criminelle, il est important de rappeler que les feux démarrent le plus souvent le long de voies de communication ou à proximité de l'habitat. Ils sont très majoritairement d'origine humaine et résultent souvent d'un mauvais débroussaillage.

Le **débroussaillage obligatoire** facilite grandement la défense des habitations et des installations lorsqu'un incendie survient. Il permet de sécuriser l'intervention des services de lutte et de protéger les personnes et les biens. Dans tous les cas, le débroussaillage diminue l'intensité du feu et participe activement à la prévention des incendies en favorisant la politique d'extinction des feux naissants.

Le débroussaillage doit être réalisé de façon permanente :

1 - aux abords des constructions, des chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres

2 - sur une largeur de 2 m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux constructions ou installations de toute nature

3 - sur la totalité des parcelles situées en zones U du PLU et du POS ou faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement Concerté ou d'un terrain de camping et de caravaning.

Principes généraux

L'obligation de débroussailler concerne les habitations, les installations de toutes natures, y compris les chantiers et les zones urbaines se trouvant dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et boisements ainsi que toutes celles situées à moins de 200 m de ces types de végétation.

Si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler, le débroussaillage de la zone qui se trouve chez lui, dans la limite des 50 mètres de rayon autour de vos installations, est également à votre charge.

Avant de réaliser les travaux, vous devez obtenir l'accord du propriétaire et de l'occupant du fonds voisin. Les règles de courtoisie et de bon voisinage sont de rigueur. Il vous appartient d'informer le propriétaire et l'occupant du fonds voisin de l'obligation faite par la loi et leur expliquer la nature des travaux.

Pour réaliser vous-même ces travaux, vous devez leur demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec avis de réception en leur précisant qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai de 1 mois, les obligations de débroussaillage sont mises à la charge du propriétaire.



UN PEU D'HISTOIRE

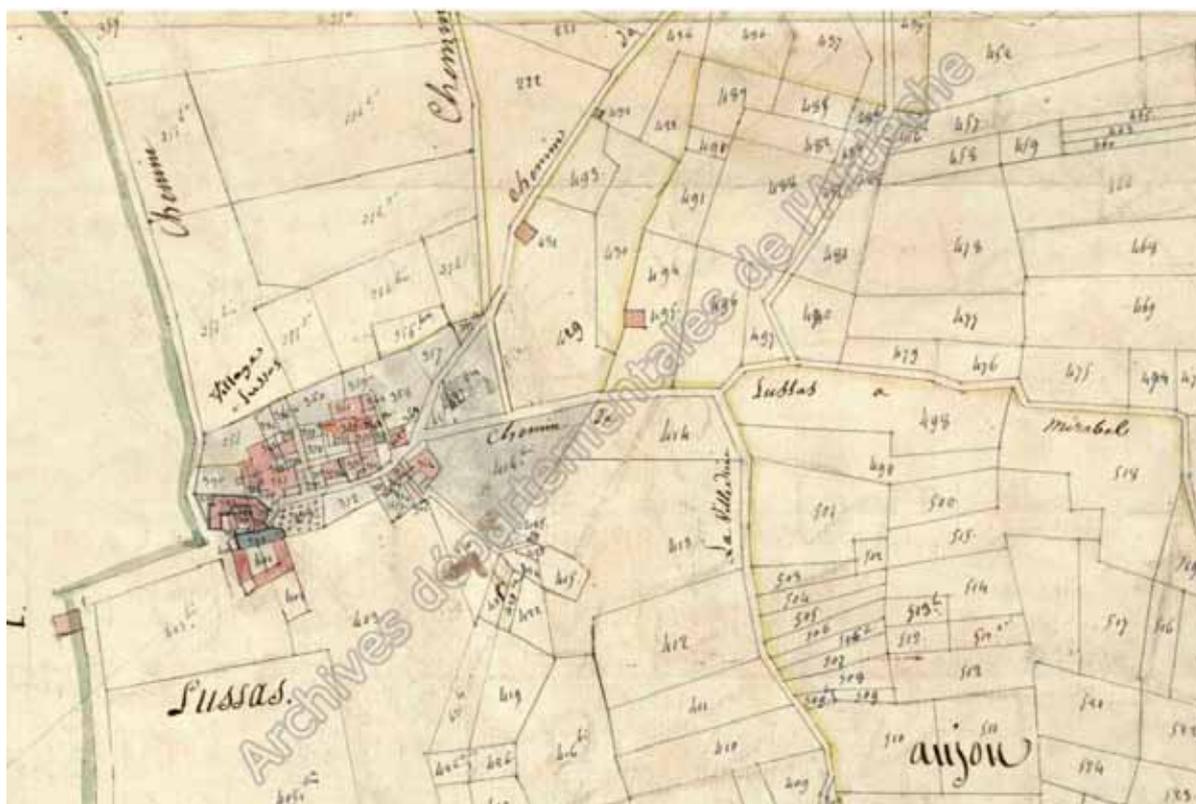
PAR MICHEL BOYER

Les églises de Lussas

Commune du canton de Villeneuve-de-Berg, Lussas est mentionné dans ce que l'on appelle traditionnellement la Charta Vetus ou Charta Vielha (Charte Vieille) à la date de 950, sous le nom de Luciatense. On retrouve, dans des registres de décimes (document fiscal), Lussacio en 1275 et Lusacio en 1516. Plus important, un terrier (autre document fiscal) du XVIIe siècle mentionne Saint-Laurent de Lussas. En effet, avant de devenir commune en 1790, Lussas dépendait de la paroisse de Saint-Laurent-sous-Coiron, dans un schéma classique d'occupation de l'espace dans le monde méditerranéen : un habitat de hauteur pour la sécurité (en l'occurrence Saint-Laurent-sous-Coiron) et un finage (espace cultivé) descendant dans la plaine, bordé à l'ouest par le plateau calcaire des Gras (dominant l'Ardèche et la plaine d'Aubenas) et à l'est par le plateau basaltique de Mirabel et les collines argilo-marneuses du pays de Berg.

Les textes rapportent que la première église de Lussas, dédiée à Notre Dame, a été fondée par saint Venance vers 537. Une seconde église fut bâtie au XIIe siècle, relevant des bénédictins de l'abbaye de Cruas, et dépendant du diocèse de Viviers. Un prieuré a été construit par ces moines qui ont assaini la plaine alors marécageuse en creusant les fossés de Champagnac et de Bourdaric, devenus affluents d'Auzon, rivière elle-même affluent d'Ardèche. Ce domaine ecclésiastique s'étendait au sud du village et, à la veille de la Révolution, appartenait pour moitié à l'évêché de Viviers et pour moitié à un prieur résidant à Cruas. Installé sur un petit ressaut de terrain, le hameau faisait partie de la paroisse de Saint-Laurent et Lussas. En 1790, le prieur de Notre Dame de Lussas est le sieur Christophe de Bouvier de Cachard, demeurant en son château de Cruas. La Révolution sépare cette paroisse en deux communes distinctes, Lussas et Saint-Laurent, et entraîne la vente comme bien national du prieuré en 1793.

Cela met fin aux droits seigneuriaux dont quelques chanoines de Cruas bénéficiaient toujours, au grand dam des paysans de Lussas, contraints à des redevances qu'ils ne comprenaient plus et leur apparaissaient illégitimes. La prospérité relative du XIXe siècle dans le Bas-Vivarais, liée à la sériciculture, explique que l'église romane jugée trop petite a été démolie lorsque le réseau routier s'est développé dans la seconde moitié du XIXe siècle (1860-1880 environ). La construction de la nouvelle église, achevée en 1871, donne au village sa physionomie actuelle, en relation avec la création de la route départementale reliant Lavilledieu à Freyssenet puis Privas. Mais cela ne s'est pas fait sans mal comme le montrent les délibérations du conseil municipal (DCM), qui reflètent des oppositions tranchées entre la municipalité et le conseil de fabrique, allant jusqu'à l'affrontement.





Le cadastre de 1813 montre, en gris, le bâtiment de la chapelle du prieuré, devenue l'église paroissiale (voir plan commenté). On peut noter que cette église est bordée à l'est par le cimetière (à l'emplacement du carrefour actuel) et que les bâtiments du prieuré sont agencés autour d'une cour intérieure dont le côté nord est mitoyen avec l'ancienne chapelle. La considérer comme église paroissiale et non plus comme chapelle va poser quelques problèmes. D'abord l'achat d'une maison pour loger le curé (DCM de 1807). Puis des travaux d'aménagement. En 1810, 1819 et 1832, le Conseil constate l'ampleur des besoins de travaux pour l'église, la cure, la maison commune et le cimetière. Boyron, acheteur du prieuré en 1793, soutenu par le conseil municipal, est en conflit avec le conseil de fabrique : il ouvre en 1841 des fenêtres dans son bâtiment du prieuré donnant directement sur le perron de l'ancienne chapelle et souhaite visiblement pouvoir aménager l'est du bâtiment (pratiquement au même endroit que le restaurant actuel). Il faut pour cela déplacer le cimetière. Avec quelles ressources ? La délibération du 6 janvier 1832 constatait l'impossibilité de trouver un meilleur emplacement :

[...] Il est un carré long d'environ 66 m sur 24 m, environ 400 toises, confrontant au midi la campagne, du couchant le four de l'église et sacristie, du levant jardin et au nord la rue qui doit être élargie [...] Il a été moralement impossible de trouver un terrain plus convenable pour placer le cimetière à cause de l'eau ou du rocher qui se trouvent partout dans les environs à une très petite profondeur. Le pays étant très aquatique ou couvert de masses très dures à moins d'aller à distance considérable ce qui deviendrait très incommode à raison de la difficulté du chemin dans les temps pluvieux ou en hiver.

Il faudrait aussi construire une nouvelle église, car l'état de vétusté de la chapelle est condamné par le Conseil dès 1810, et elle ne peut contenir que la moitié des habitants (DCM du 23 octobre 1859).

La vente du communal de Coste Raste [en bas de la pente de Mirabel à Auzon], en projet depuis 1840 apporte une première solution, le 29 septembre 1867 : le communal est partagé avec Mirabel et Lavilledieu et vendu pour une somme de 2 310 F. qui sera employée à la construction de la nouvelle église. Le 12 mai 1861, G. Favier vend un terrain pour installer un nouveau cimetière (à l'emplacement actuel). Les choses vont ensuite très vite : le Conseil municipal refuse un premier projet (architecte Terret, devis de 27 000 F.) le 17 janvier 1863 ; puis accepte les plans de l'architecte Reynouard le 15 août 1864. Une souscription volontaire recueille alors 16 464 F. mais il faut attendre 1866 pour que le 3e projet de plans de la nouvelle église soit approuvé. Une délibération du 31 mars 1867 organise la démolition de l'ancienne église et fixe l'emplacement de la nouvelle, avec alignement de la façade nord sur les maisons Boyron Adrien et café Boyron F. Xavier. Celui-ci a en effet par acte enregistré à Villeneuve de Berg le 21 mai 1867, donné pour alignement à la façade latérale nord de l'église celui des maisons citées, le reste de l'église dans le terrain appartenant au cédant, Boyron s'étant comme ancien propriétaire réservé le droit de propriété sur les autres terrains qui environnent l'église :

M. Boyron donnerait donc à la commune : 1) tout le terrain de la partie de l'église qui y arriverait après l'alignement de la façade 2) tout le terrain qui serait occupé par des rues de 6 m de large à droite et à gauche des façades latérales de l'église, tout le terrain derrière le chœur et derrière la sacristie et le clocher jusqu'au mur dont nous avons parlé. Il donnerait en outre la parcelle de terre qui se trouverait comprise dans le terrain qui

lui resterait à partir de l'angle sud-est de la sacristie [...] En échange de cette donation, la commune cède à M. Boyron : 1) la sacristie de l'ancienne église, 2) le triangle compris entre les bâtiments Boyron contre l'ancienne église et l'alignement Boyron Adrien et café Boiron. Il est bien entendu que M. Boyron est chargé à ses frais de se mettre à l'alignement dans la partie de ses bâtiments placés en face du perron de l'église actuelle [celle du prieuré]. D'après tout ce qui précède, il est évident que l'emplacement de la nouvelle église du projet N°2 est dans les meilleures conditions d'accès, d'isolement de tranquillité pour l'exercice du culte et qu'il établit dans ce village une des plus belles églises. M. Boyron après l'alignement des terrains qu'il concède partant de l'angle sud-est de la sacristie, se réserve le petit triangle formé par cet alignement et la ligne de démarcation de l'ancien cimetière qui pourrait se trouver en dehors de cet alignement du terrain qui lui reste.

Ont accepté le contenu de la présente délibération sans aucune condition : Boyron François Xavier, Jean Jean-Baptiste, Amblard Xavier, Croze Paul, Rieusset Ferdinand, Vincent Blaise, Groupierre Jean-Louis, Rieu Pierre.

Et MM. Vacher, Maire, Boyron Adrien, Roume Mathieu, Boyron Etienne ont accepté l'emplacement Y désigné en s'inclinant devant la majorité et ont protesté contre l'abandon des immeubles en faveur de M Boyron...

Mais le maire M. Vacher, est aussi président du conseil de fabrique et écrit au préfet le 25 avril 1868, protestant contre la donation d'échange faite à M. François Xavier Boyron :

Veillez noter que, M. le Préfet, que le triangle dont il est parlé ci dessus prend plus de la moitié de l'église actuelle [celle du prieuré] du côté du chœur et deux chapelles qui se trouvent sur le même alignement que la sacristie et qu'on ne fait pas figurer sur les plans qui vous ont été présentés desquels immeubles, que M. Reymondon architecte qualifie de bagatelle



sans les avoir vu et dont cependant et en sa présence et devant le CM, M. Roume a offert la somme de 1500 F. En outre sans s'occuper du prix exorbitant que ces conseillers veulent payer à M. B. d'un terrain dont on ne peut se passer sans inconvénient, ces sept conseillers échangent ce qui ne leur appartient pas car d'après l'avis de plusieurs jurisconsultes [...] les églises n'appartiennent pas d'une manière exclusive, ni aux communes ni au conseil de fabrique [...]

Le 15 janvier 1871, le conseil délibère sur le transfert des ossements et de la terre de l'ancien au nouveau cimetière [noter que les pierres tombales de l'ancien cimetière, s'il y en avait, n'ont pas été transférées]

Le conflit éclate, lointain écho de la Constitution civile du clergé et de la vente des Biens nationaux. Le 10 novembre 1871, M.

Vacher se plaint, au nom du conseil de fabrique, auprès du préfet concernant la démolition de l'ancienne église, la vente de divers meubles et l'effraction récente de la porte de l'ancienne sacristie par les Sieurs Boyron frères pour en prendre possession, sans droits ni titres autre qu'une délibération du CM du 8 mars 1868.

Le 2 février 1871, profitant du moment où la France était dans la consternation, M. le maire s'associant une cohorte de gens avinés mit la main pour commencer la démolition de notre ancienne église, se promettant [...] de mauvais procédés à quiconque viendrait trouver à dire, ce qui n'eut pas lieu, une fois le chantier commencé et n'ayant pas eu d'opposition, une affiche fut mise pour annoncer au public la vente des meubles et des matériaux, cette vente eu lieu au jour fixé et depuis lors la démolition s'est continuée jusqu'à la fin, a été exceptée toute la partie qui dépassait l'alignement du

café Boiron et la nouvelle église, laquelle partie fut adjugée au sieur Boiron en échange d'une partie du pourtour dont il est fait mention dans la délibération du 8 mars contre lequel pourtant le conseil de fabrique s'oppose de toutes ses forces, par la délibération du dimanche [de ?] 1868 comme la privant d'un local dont elle a besoin pour le culte et en outre reconnaissant que le pourtour ne peut-être que préjudiciable au culte et ne devant servir que pour dépôt d'immondices.

Dimanche dernier, 3 novembre, dès l'aurore M. Boiron, fils de François Xavier [soit Jean-Louis soit Delphin, Delphin est maire du 5 septembre 1870 au 30 avril 1871] qui dans sa souscription pour la construction de la nouvelle église avait donné 500 F en argent et 6 journées de charrette avec ses bêtes, tout le terrain nécessaire pour asseoir l'église et toutes les servitudes que pouvait réclamer cet établissement, et avec lequel il a été passé





un acte devant maître Michel notaire à Saint-Jean et dont copie doit être à la préfecture pour régulariser sa souscription au sujet du terrain donné, dans laquelle cession il est bien expliqué qu'il donne tout le terrain nécessaire pour asseoir la nouvelle église suivant l'alignement dont il est parlé plus haut avec droit de jouir et [d'abuser ?] Le susdit Boiron est venu le 3 septembre dernier demander à M. le curé la clef de l'ancienne sacristie, lequel lui a répondu que pour cela il fallait s'adresser à M. Vacher le président du Conseil de fabrique. Le lendemain étant occupé à faire nos journées de prestation, le garde champêtre m'a demandé de la part de Boiron, la susdite clé, auquel j'ai répondu que je la donnerais sur la vue d'un ordre de M. le préfet ou de M. le maire seulement. Les choses en étaient là quand j'ai été instruit que vendredi 8 novembre vers 2 heures de l'après-midi les portes de la sacristie ... à l'aide de deux leviers ...dont l'un a été ...membre du

conseil municipal ...ont transporté... nouvelle église ... [partie déchirée]

Nous avons lieu d'espérer, monsieur le préfet que justice sera rendue à la fabrique en la réintégrant dans ses droits et qu'elle ne soit pas obligée de consacrer une partie de la nouvelle église ou de se procurer un autre local, pour recevoir en dépôt les divers objets nécessaires au culte ou certaines cérémonies.

Signé Vacher Président du Conseil de fabrique

Tous ces éléments nous montrent que le changement d'emplacement du cimetière et la construction de la nouvelle église ne se sont pas faits facilement. L'achèvement de l'église avec la construction du clocher quelques années plus tard (en 1882), s'accompagne d'un complet remaniement du centre du village avec la percée d'une nouvelle route de Lavilledieu à Privas, en passant par Darbres. Mais ceci est une autre histoire...



CHEZ CHARLY

Création d'un bar-restaurant communal et de 5 logements

Les travaux qui ont commencé en juin 2021 sont menés grâce à un partenariat avec Ardèche Habitat.

La commune finance la réhabilitation du bar restaurant et Ardèche Habitat finance la création des 5 logements.

Ce projet situé au cœur du village s'inscrit dans une volonté de la municipalité de redynamisation du village en créant un lieu de vie, de partage et de rencontres.

Le gros œuvre a réservé quelques surprises

mais néanmoins le chantier avance et prend forme. Seuls les 4 murs ont été conservés et quelques 250 tonnes de gravats ont été évacués. La bâtisse a été rehaussée et les façades ont été rejointées à l'identique.

Il s'agit d'un vaste chantier : un choix minutieux des matériaux a été effectué de façon à conserver l'authenticité du bâtiment. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

Le bar restaurant proposera un espace bar,

restaurant, cuisine et réserves de 160m² et une terrasse de 35m² pour 50 couverts. Cinq logements vont être proposés à la location dont trois T3 et deux T4.

À ce jour, la municipalité travaille au recrutement du futur exploitant selon un cahier des charges très précis.

Encore un peu de patience et nous pourrons découvrir ensemble ce lieu indispensable à la vie du village.



LES MARCHÉS

Tout au long de l'année, les producteurs sont ravis de vous retrouver au marché hebdomadaires du vendredi (fromages de chèvre, légumes, boucherie) et dimanche matin (fromages, légumes, miel, œufs volailles, confitures...)

Cette année, nous avons organisé trois marchés semi-nocturnes au cours de l'été avec différentes animations musicales. Les stands étaient variés : producteurs locaux, artisans, mais aussi artistes et créateurs. Buvette et petite restauration sur place ont permis de profiter de la soirée.



LA BIBLIOTHÈQUE

Le 27 mars 2021 un atelier d'écriture avec l'autrice Marie-Noëlle Garric a débuté avec dix participants. Chacun a travaillé individuellement sur la thématique « Écrire sur soi ». Chaque séance a pris une forme différente : association d'idées, inventaire, photo d'enfance... Les textes ainsi créés au long des neuf séances, ont été reliés et seront mis prochainement à la disposition des lecteurs à la bibliothèque.

Régulièrement des artistes amateurs locaux ont exposé leurs œuvres pendant un mois : Peinture avec Nicole Bellanger en mai, Maryse Rieusset en juin, Nicole Bouclier en août, Anne Mounier en octobre, Georges Buelly en décembre.

Photographie avec Myriam Chastagnier en mars 2022, Pierre Bellanger en juin.

Exposition de travaux du fil en avril mai.

Le 26 février Frédéric Ploussard est venu rencontrer les adhérents pour la présentation

de son roman « Mobylette », lauréat du prix Stanislas du premier roman en 2021 et du prix « Angoulême se livre ».

Un travail d'animation est mené tout au long de l'année avec les scolaires, les assistantes maternelles, le centre de loisirs et en collaboration avec d'autres structures pour les animations au village : course d'orientation nocturne organisée par le CDCO 07, nuit de la lecture en janvier, participation au tournage du film collectif de la classe de CP, bourse aux livres de Villeneuve-de-Berg en mai.

En juin, nous avons proposé le grand jeu de l'été pour les enfants : recherche du ticket d'or dans les livres jeunesse avec un cadeau à la clé.

Aujourd'hui, Paulette Monnier a cédé sa place à Véronique Payrard en tant que responsable, tout en restant dans l'équipe de bénévoles.

Le mot de Paulette Monnier

Jean-Paul aimait beaucoup son village. Il a favorisé l'ouverture à la culture. Nous avons créé la bibliothèque municipale en 1991 et il nous a toujours apporté son soutien. Il s'excusait pour les déménagements de locaux alors que nous allions toujours vers le mieux. Pas besoin d'écrit, il n'avait qu'une parole. Il faisait partie de ces personnes qui poussent les autres vers le haut grâce à leur bienveillance, leur humanité.

Merci Jean-Paul.

BERG & COIRON

France Services : l'itinérance

Aude Mosca et Ludovic Merlet de France Services se déplacent pour assurer des permanences dans quatre communes de Berg & Coiron afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives.

Les permanences itinérantes de France Services ont pour vocation d'aller au contact des personnes qui rencontrent des difficultés pour se rendre jusqu'au local de Villeneuve-de-Berg, qui ne maîtrisent pas l'outil numérique ou qui ne sont pas équipées d'ordinateur ou de smartphone. « L'idée est d'aller au plus près des besoins des habitants » explique Aude Mosca, qui accueille le public dans le local France Services depuis son ouverture en février 2020.

France Services est partenaire d'organismes nationaux tels que la CAF, la CPAM, les impôts, la CARSAT (retraite), Pôle emploi, la MSA, les ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Les permanences permettent aussi de se mettre en lien avec des structures locales telles que ALEC07 (énergie et climat), Archer 07 (intérim), CIDFF (droits des femmes et des familles, lutte contre les violences faites aux femmes), Mission locale (intervention au service des jeunes).

La prochaine permanence aura lieu en mairie de Lussas, le 29 novembre de 9h à 11h.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous par téléphone au préalable.

Contact : France Services - 04 75 07 57 67

Les panneaux des sentiers de rando rénovés

La communauté de communes entretient 160 km de chemins de randonnée.

Balisés et jalonnés par une signalétique directionnelle, les randonneurs et promeneurs peuvent aisément découvrir la beauté et la diversité et des paysages. Créé dans les années 1990, bien qu'entretenu très régulièrement, le mobilier de schéma de randonnées commençait à être vieillissant.

Un relevé terrain a dans un premier temps permis de faire l'inventaire et de géolocaliser tout ce mobilier : poteaux, lames directionnelles, portails pour le bétail... puis de passer commande pour un renouvellement total de la signalétique.

Cet investissement de plus de 14 000 € est subventionné à hauteur de 30 % par le Département.

Les services techniques de Berg & Coiron ont par la suite déposé l'ancienne signalétique et installé la nouvelle - 250 nouvelles lames directionnelles qui suivent la charte graphique du Département. En parallèle, un important travail a été effectué pour régulariser les passages sur les propriétés privées : 72 conventions ont été passées entre la communauté de communes, le Département et les différents propriétaires privés – permettant ainsi aux propriétaires de dégager leur responsabilité en cas d'accident.

Contact : Jérôme Claude - 04 82 85 47 98

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Un futur dispositif bientôt opérationnel !

Les propriétaires occupants et bailleurs peuvent demander des aides pour rénover leur(s) logement(s). L'OPAH cible principalement les travaux d'amélioration énergétique avec des primes spécifiques « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Le gain énergétique doit être au moins de 35 %. Afin d'améliorer votre confort et de vous chauffer à un coût raisonnable, des aides allant jusqu'à 50% de subventions sur vos travaux peuvent vous être accordées afin d'isoler les murs de votre logement, vos combles ou vos fenêtres, et/ou d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude. L'OPAH permet aussi de subventionner les travaux d'adaptation pour des personnes âgées ou handicapées.

Pour rappel, les aides de l'Anah, de la communauté de communes Berg et Coiron sont sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants, et sous condition de conventionnement social avec l'Anah pour les propriétaires bailleurs et varient selon la localisation et l'état du logement.

Retrouvez de nombreuses informations sur le site internet de la communauté de communes www.bergetcoiron.fr

Les élus de la communauté de communes se sont engagés auprès de l'Anah pour relancer un nouveau dispositif dès le second trimestre 2022.

Si vous n'avez pas commencé vos travaux, contactez directement Rénofuté qui se tient à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone au 04 75 35 87 34.

La Maison de santé s'agrandit

Les services techniques de la communauté de communes ont construit deux nouveaux cabinets à la Maison de santé.

Le 29 avril dernier, Driss Naji, Président de la communauté de communes, a signé un bail de location avec Laurie Prat, diététicienne nutritionniste, qui consulte désormais à la Maison de santé de Villeneuve-de-Berg. Laurie Prat consulte le mercredi, le vendredi et le samedi. Le reste de la semaine, le cabinet continue d'être occupé par l'infirmière de santé publique Sophie Marcoux. En plus de ses consultations, Laurie Prat travaillera en partenariat avec les autres professionnels, contribuant ainsi à l'amélioration du parcours de soins des patients. Elle participera aux différentes actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

Depuis ce printemps, l'équipe comprend une coordinatrice, Marion Kolacny, au service de l'ensemble des professionnels et de leur projet collectif. Une nouvelle assistante médicale, Coralie Palheyre, intervient également auprès des médecins généralistes. Par ailleurs, la Maison de santé accueille régulièrement des internes en formation.

Autant dire qu'il y a du monde dans ces locaux et qu'il a fallu "pousser les murs" pour pouvoir créer deux nouveaux cabinets ! Le chantier a été réalisé en grande partie par les services techniques de la communauté de communes. Dans le courant de l'été 2022, une nouvelle orthophoniste est attendue pour occuper l'un des deux nouveaux cabinets. Le second cabinet sera occupé par les internes de cinquième année de médecine en stage à la Maison de santé.

Contact : Séverine Vincent - 04 75 94 07 97



IRRIGATION DE LA PLAINE

Avec détermination et entouré par d'autres agriculteurs de Lussas, Mr Henri Croze créa l'A.S.A. d'irrigation de la plaine de Lussas en 1975. L'année 1981 fut la première année d'irrigation avec une consommation de 120 000 m³. A cette époque, le barrage avait une capacité de 300 000 m³ et comptait 62 adhérents pour 123 Ha souscrites. L'eau que nous utilisons pour irriguer nos cultures est constituée l'hiver pendant les crues. Une irrigation gravitaire donc sans énergie et travaillant sur une réserve d'eau. Par ce principe nous ne puisons pas d'eau dans le milieu naturel en période estivale où nous utilisons uniquement notre réserve d'eau pour nos besoins. Avec ce mode de fonctionnement nous ne sommes pas concernés par les différents arrêtés préfectoraux concernant l'usage de l'eau en irrigation.

Depuis 45 ans, les agriculteurs lussassois ont allié écologie et économie. Écologie : la gravité l'énergie la plus naturelle. Économie : stocker l'eau l'hiver pour s'en servir l'été. Mais le barrage n'a pas eu uniquement pour vocation l'irrigation. Cette année, nous avons mis à disposition les bornes aux sapeurs-pompiers.

Le suivi technique est réalisé par Didier Bourgeac et David Vincent. Ils assurent la fermeture et l'ouverture du réseau, le relevé des compteurs, l'entretien et les réparations des bornes. Tous les mois un relevé d'auscultation et une fiche de surveillance du barrage sont rédigés puis transmis au bureau d'étude hydrologique ABO Géoplus Environnement. Un rapport d'auscultation doit être également transmis au bureau d'études lors d'évènements exceptionnels (crues, secousse sismique).

En Août 2021, nous avons réalisé une étude de bathymétrie et avons procédé à l'analyse des sédiments. La bathymétrie démontre que le barrage est rempli de moitié de sédiment, ce qui représente 200 000 à 250 000 m³,

nécessitant son curage si nous voulons retrouver la capacité maximale de stockage. De plus le curage du barrage permettrait d'améliorer la qualité de l'eau et du milieu aquatique de façon générale dans la retenue mais aussi dans la rivière « Auzon ». Après analyses des sédiments, il n'y a aucune trace de métaux lourds ni d'autres substances polluantes. Les limons pourront être recyclés en épandage agricole. Ces travaux se complètent, et ils sont à la fois économiques, modernes, et répondant aux respects de l'environnement.

Depuis 2020, le conseil d'administration travaille sur ces projets en concertation avec les services compétents de l'état (Préfecture, D.D.T., D.R.E.A.L.), le bureau d'études ABO Géoplus Environnement et les élus.

Projets de travaux :

Suite à l'E.D.D. (Étude De Danger) de 2015, nous devons réaliser des travaux pour la sécurité de l'ouvrage ordonné par le service de contrôle : La D.R.E.A.L. Ces travaux devront être réalisés avant la prochaine E.D.D. de 2029.

Ils consistent en la pose de 3 nouveaux piézomètres (2026), la mise en place d'un canal venturi afin d'être plus précis dans la lecture du débit réservé (2029), la mise en place d'une sonde de mesure de la côte du barrage en continu 24h/24 et 7j/7 (2028), la rehausse de l'évacuateur de crue et la crête du barrage pour sécuriser l'ouvrage pour une crue de retour de 3 000 ans (2029).

Description et composition de l'A.S.A.

Identité : Association Syndicale Autorisée de la Plaine de Lussas.

Siège social : Mairie de Lussas.

Adresse Mail : asa.lussas@gmail.com

Nombre d'adhérents : 120

Surface Irriguées : 300 Ha

Capacité : 450 000 m³

Réseau d'irrigation : 40 KM

Communes irriguées : Lussas, et une partie des communes de Mirabel et Lavilledieu

Président : Didier Bourgeac

Vice-président : David Vincent

Trésorier : William Aubert

Secrétaire : Stéphane Boyron

Comptable : Nadège Paloumé

Membre du conseil d'administration : Michel Vital, Henri-Paul Croze, Jean-Marie Eldin, Joseph Ganivet, Gérard Fargier, Jean-Louis Jouve, Thierry Cochet et Gaël Faure.



LES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs pompiers de Lussas recrutent

Le centre d'incendie et de secours de Lussas se situe au cœur de la commune, il défend l'ensemble du village ainsi que les communes de Darbres, St-Laurent-sous-Coiron et Mirabel côté ouest.

Des interventions, en second appel, sont régulières sur Lavilledieu, Villeneuve-de-berg et quelquefois sur Aubenas.

La caserne compte actuellement 24 sapeurs-pompiers volontaires qui effectuent entre 140 et 160 interventions par an dont plus de 80% de secours à la personne.

C'est avec plaisir que l'ensemble du personnel du CIS Lussas accueillera de nouvelles recrues.

Pour tout renseignement supplémentaire prendre contact avec :

-Sergent Florent Boiron
adjoint au chef de centre au 06 73 72 63 42

-Lieutenant Philippe Bourgeac
chef de centre au 06 24 74 88 84



TRI SÉLECTIF

Le tri se simplifie, tous les emballages se trient.

Dans les bacs jaunes

Tous les emballages en métal, toutes les briques alimentaires, tous les emballages plastiques.

Dans les bacs verts

Tout le verre, pots, bocaux et bouteilles.

Dans les bacs bleus

Tous les papiers et cartonnettes.

Pour les autres déchets

Dans le bac à ordures ménagères

En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), les sacs aspirateurs ...

Dans le composteur

Les déchets alimentaires, les petits déchets de jardin et les cendres de cheminée

En déchetterie

Les encombrants, les gros cartons, les meubles/mobiliers, l'électro-ménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles, les déchets verts, les déchets spéciaux (peintures, solvants), les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales, la vaisselle cassée, la litière du chat...

LA FIBRE ARRIVE

Après des études compliquées et un peu longues, les travaux ont enfin commencé.

Les opérateurs privés déploient la fibre optique principalement sur les communes les plus urbaines. C'est pourquoi le réseau public Ardèche Drôme Numérique a été créé à l'initiative des deux départements pour que personne ne soit exclu du très haut débit indispensable et très attendu par beaucoup d'entre nous.

C'est l'un des plus importants réseaux d'initiative publique en construction aujourd'hui en France, piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire, notamment notre Communauté de communes Berg et Coiron, avec le soutien de l'État et de l'Europe. Pour Lussas, 650 foyers ou locaux d'activités sont répertoriés à ce jour.

Les travaux de génie civil sont terminés, l'élagage nécessaire a été réalisé ainsi que le remplacement et le doublement de certains poteaux. La dernière phase de passage des câbles est en cours pour une fin des travaux à l'automne.

Une fois le réseau intégralement déployé, il sera confié à l'exploitant du réseau public : ADTIM FTTH.

(de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie Fibre optique jusqu'au domicile). Il commercialise le réseau auprès des opérateurs, fournisseurs d'accès internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

À l'ouverture commerciale de notre commune, soit à partir du 1er trimestre 2023, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un des 10 opérateurs FAI disponibles sur le réseau. Une PTO (prise terminale optique) sera alors installée à votre domicile pour connecter votre box.

Quelques chiffres Drôme/Ardèche :

- 467 millions d'euros d'investissement public et 130 M € apporté par l'exploitant ADTIM
- 636 communes
- 310 000 foyers à raccorder
- 16 000 km de câbles

LE BUDGET

Lors de la séance du 28 mars dernier, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022.

Vous pourrez vérifier au travers des représentations graphiques ci-dessous que la commune poursuit sa gestion financière rigoureuse, donnant un résultat de fonctionnement satisfaisant.

Cette bonne gestion permet à la commune malgré ses petits moyens de concrétiser les investissements nécessaires à la vie du village et à son développement : Réhabilitation du bâtiment Chez Charly, travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement...

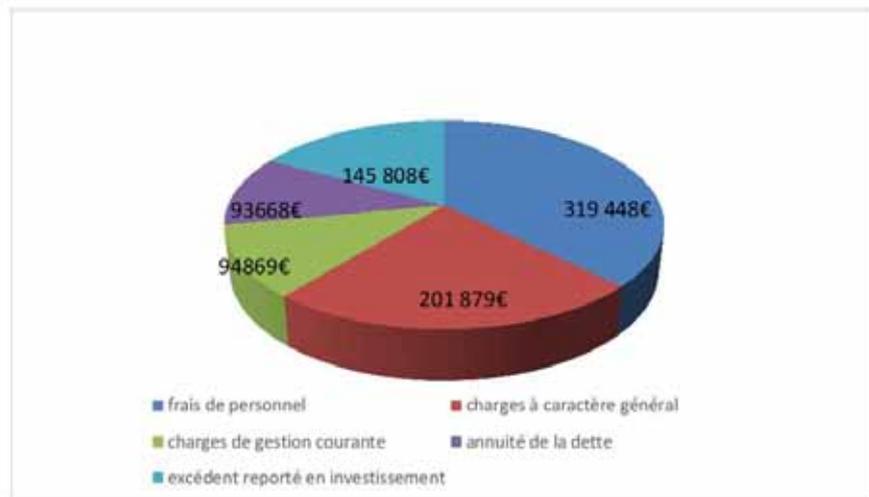
FINANCES

Le budget

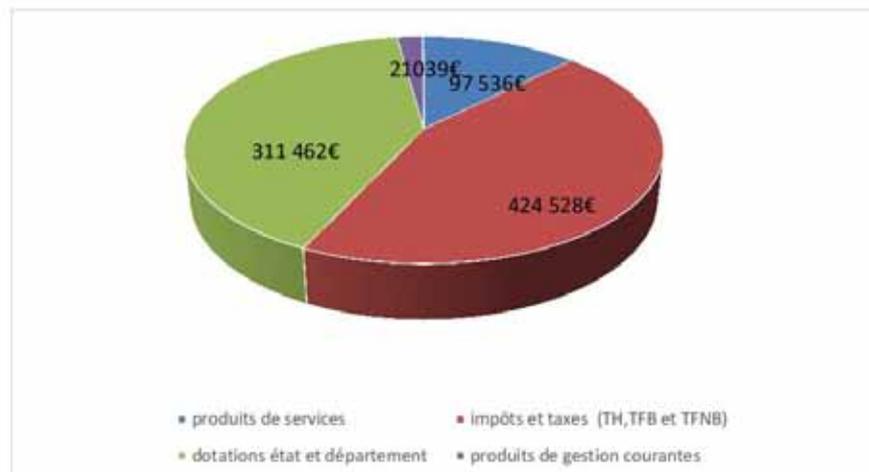
COMPTES 2021 Fonctionnement

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	RÉSULTAT
709 864€	855 672€	145 808€

DÉPENSES



RECETTES



ÉTAT CIVIL 2021

Naissances

- 14-déc-21 ALONSO Sianna, Laëtitia, Marie
15-fev-21 BARAU Zoé, Dominique, Joline
06-sept-21 DOLMAZON Charlie, Alice
17-janv-21 FARGIER Kessi
28-mai-21 GORY MATHON Maïssane, Elise
10-oct-21 LOYRION BANTWELL Louison
2-sept-21 MARCON Gabin, Mahé
23-déc-21 SURNOM Hanaé, Catherine
21-janv-21 VIDALOT LOYRION Elena, Marie, Andeole
-

Mariages

- 29-mai-21 AGIER Nicolas, Jérémie et ARSAC Mandy, Janine, Ginette
15-mai-21 BARRAUD Axel, Corentin et FAYOLLE Marie, Julie, Thérèse
30-oct-21 BOYER Eric, Pierre, Albert et PERRE Christelle, Sandra, Sabine
9-oct-21 DIDIERJEAN Thomas, Edmond, Etienne, François, Marie et BURACK Cristina, Maria
24-juil-21 PATRICK Grégory, Jérôme et COLLEIT Hélène, Véronique
4-sept-21 ROBERT Quentin, Régis et FENOUIL Julie
25-sept-21 RUIZ Cédric, Bernard et BERTRAND Marina, Nadine, Juliette
-

Décès

- 26-avr-21 BENITEZ Nativité
22-avr-21 FEROUL Françoise, Marie, Charlette épouse ROUSSEL
13-août-21 HECQUET Christiane, Marie, Antoinette, Marcelline veuve LOMBARD
12-sept-21 LAPIERRE Léo, Georges
25-déc-21 LAPLANTINE Paulette, Geneviève, Marie, Thérèse veuve PAQUET
14-fev-21 LAVIGNE Raymond, Paul, Valéry
14-avr-21 NEGRE Raymond, Paulin
2-mai-21 PRADET Daniel, Charles, Xavier
31-janv-21 VÉZIAN Jeanne, Mathilde veuve AUZAS

LA VIE ASSOCIATIVE

Vie du village

Comité des fêtes

Isabelle Pouzache
04 75 94 26 40
i.pouzache@orange.fr

Amicale de l'école

mathilde.chastan@hotmail.fr
andaloro.elodie@orange.fr
vaness-dub@hotmail.fr

Foyer du 3e âge

Andrée Lucciani
06 79 12 50 92

Amicale Sapeurs-Pompiers

Bruno Tarditi
04 75 94 28 62.

Association Communale de Chasse

Daniel Boyron
04 75 94 23 99.

Chœur de Jastres

Jean-Marie Ménard
04 75 87 23 82
jm.menard@pompiers.fr

Lussas solidaire

Emmanuel Villard
04 75 94 32 56.

ASA

Irrigation de la plaine de Lussas

Didier Bourgeac
06 24 74 88 84.

Slot Racing 07-LSR07

Frédéric Malis
04 75 87 24 96

Sport

Foot union sportive

Joseph Patrick
04 75 94 26 64

Pétanque de Lussas

Jean-François Dewolf
07 86 77 42 74

Boule Lyonnaise

Gérard Jouve
04 75 94 22 70

Les Marcheurs

André et Brigitte Jean
randosdelussas@gmail.com

Tennis

Jean-Sébastien Hallé
06 49 95 62 19
atlussas07@gmail.com
hallejs@gmail.com

Foyer rural

Laurent-Marc Meallares
06 85 74 87 07
laurent.meallares@orange.fr

Art de vivre

Alter-NativeYoga

Nadine Vigouroux
04 75 93 45 95

Culture

Ardèche Images

Sophie Salbot
04 75 94 28 06.

Cadences Coiron

04 75 88 60 63
marie-claude.bonnet@orange.fr

Sauvegarde Plateau de Jastres

Michel Boyer
04 75 94 21 93
michel.boyer@wanadoo.fr

Bibliothèque de Lussas

Véronique Payrard
04 75 37 51 63
bibliothequedelussas@orange.fr

Labo18/24

Alizée Mandereau
dixhuitvingtquatre@gmail.com

Crealy's Prod

Suzanne et Amélie Challaye
06 10 87 23 69

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Nadège, Ludivine et Carole vous accueillent lundi, mardi, jeudi de 09H à 12H et vendredi de 13H à 18H.

Tel : 04 75 94 20 06

mairie@lussas.fr

Site internet : www.lussas.fr

Facebook : mairie de Lussas.

Madame le maire et l'ensemble des élus sont à votre disposition sur rendez-vous.

CCAS (centre communal d'action sociale)

Contactez la mairie pour prendre rendez-vous.

Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en 2006 doivent venir se faire recenser à leur date d'anniversaire en mairie.

Agence postale

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 09H à 12H.

Tel : 04 75 87 54 67.

Boîte postale extérieure levée du lundi au vendredi à 13H.

Bibliothèque

Horaires d'ouverture : mardi de 9h30 à 12h30, mercredi de 16h à 18h30 et samedi de 9h30 à 12h. Tel : 04 75 37 51 63

bibliothequedelussas@orange.fr.

Responsable : Véronique Payrard.

Ecole communale

Ecole maternelle et primaire.

Les inscriptions se font en mairie dans un premier temps puis auprès de la directrice Isabelle Eyrolet le lundi.

Tel : 04 75 94 27 12

ce0071137@ac-grenoble.fr

Blog : <http://ecoledelussas.eklablog.com>

Cantine

Commande des repas une semaine sur l'autre (avant le jeudi 12H) par inscription auprès de l'école.

Garderie

Horaires d'ouverture : tous les matins de 07H30 à 08H30 et tous les soirs de 16H30 à 18H30. Renseignements en mairie.

Déchetteries

Villeneuve de Berg, quartier Lansas ouverte du lundi au samedi de 09H à 11H45 et le mercredi de 13H30 à 17H15.

St Etienne de Fontbellon, quartier la Cigalière ouverte du lundi au samedi de 09H à 11H45 et de 13H30 à 17H15.

Labégude ancienne gare SNCF, ouverte du lundi au samedi de 09H à 11H45 et de 13H30 à 17H15. Pour toute question, vous pouvez contacter le SIDOMSA au 04 75 94 33 57.

Santé

Cabinet médical

route de Lavilledieu

Médecin

Docteur Philippe Lainé

Tel : 04 75 94 26 41

Kinésithérapeute-ostéopathe

Gwenaëlle Guérin

100 chemin des Riailles

Tel : 04 75 88 58 47

Orthophoniste et Sophrologue

Amélie Lancier

255 chemin de Fiougier

Tel : 09 67 17 05 44.

Cabinet d'infirmier(e)s

Agnès Mounier et Kathleen Haensler

25 route de l'Échelette.

Tel : 04 75 35 26 64

Directeur de la publication : Claude Moncomble
Réalisé par la commission communication
du conseil municipal

Crédits photo : Christian Tran / Catherine Boyer / Jacques Moncomble / Emmanuel Lereste
Imprimé par les imprimeries Fombon - Aubenas